



Avis relatif à la Commission d'aménagement foncier

Le Conseil départemental procède à la constitution de la Commission intercommunale d'aménagement foncier de Verrey-sous-Salmaise et de Charency.

Cette commission, constituée en application du Code rural et de la pêche maritime, comprend pour chacune des communes **trois propriétaires de biens fonciers non bâtis** dans la commune (deux titulaires et un suppléant) élus par le conseil municipal.

Cette élection aura lieu le **Lundi 22 avril 2024 à 19h30 à la Mairie de VERREY SOUS SALMAISE.**

Les candidatures à l'élection des propriétaires pourront être reçues à la mairie jusqu'à cette date, à 19 heures 30 minutes. Un formulaire de déclaration de candidature est disponible auprès de la mairie.

Le maire de VERREY SOUS SALMAISE



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Hubert Carré'.

Hubert CARRÉ